

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 31, Hiel à Wormeldange-Haut se caractérise comme suit :

La ferme est située dans la rue « Hiel » et se compose d'un corps de logis et d'un bâtiment immédiatement accolé au côté gauche abritant grange et étable (GEN). Sur le plan urbanistique, il est indéniable que la ferme mosellane constitue un important facteur identitaire pour l'espace-rue (TLP).

Bien qu'il s'agisse plutôt d'une petite propriété rurale, les façades donnant sur rue des deux immeubles présentent des qualités remarquables aussi bien au niveau de leur composition qu'au niveau de la finition des éléments architecturaux (AUT/CAR).

L'élévation de la maison se caractérise par une excellente distribution de ses surfaces pleines et vides. Le rez-de-chaussée légèrement surélevé et l'étage présentent trois axes verticaux d'ouvertures avec une porte d'entrée non centrée, mais se situant dans l'axe latéral droit. Les différentes ouvertures sont garnies d'encadrements en pierre proposant des arrêtes chanfreinées très représentatives pour la deuxième moitié du XIXe siècle (AUT/CAR). Cette articulation typique est toutefois amplifiée en expression géométrique par le savoir-faire d'un artisan très talentueux (AUT). La façade du logement se voit en outre rehaussée par un bandeau horizontal donnant assise aux fenêtres de l'étage et d'une corniche en pierre de haute qualité (AUT/ CAR).

Le pan de façade du bâtiment de service possède également des ouvertures très bien mises en forme (AUT/CAR). En tout premier lieu il faut citer la porte de grange avec son arc à anse de panier et la clé de voûte portant le millésime de 1869 et les initiales du couple- maître d'ouvrage « J S - M L » (AUT/CAR). A côté de cette grande ouverture le même soin d'exécution est décliné de la porte d'étable à la fenêtre d'aération jusqu'au petit trou d'entrée et de sortie des poules (AUT/CAR).

Le côté postérieur des immeubles est plus difficilement détectable. Les bâtiments se situent, en effet, en quelque sorte partiellement enterrés dans le relief montant. Une construction plus récente et sans intérêt a de plus été construite contre la façade de la maison et masque ainsi son expression initiale.

Du côté intérieur, la maison possède certainement encore bon nombre de ses structures typiques (AUT/CAR). Le corridor d'entrée et l'escalier menant vers l'étage sont encore existants et montrent le style d'époque (AUT/CAR). Un élément intérieur remarquable constitue toutefois la cave voûtée proposant une hauteur agréable et donnant une bonne assise aux constructions supérieures (AUT).

La cave est accessible par un escalier extérieur sur trottoir et cela via une porte avec arc à plein cintre (AUT/CAR).

Au vu de ce qui a été retenu ci-avant, il y a lieu de considérer les immeubles en question comme un patrimoine architectural qu'il s'agit de conserver et de remettre en valeur. Une protection nationale est à attribuer à cette ferme remarquable et authentique montrant le style classiciste d'époque.

La COSIMO émet avec 9 voix pour un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 31, Hiel à Wormeldange-Haut (nos cadastraux 1773/10693 et 1772/10460). 4 membres s'expriment en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Marc Schoellen, Paul Eilenbecker, Christine Muller, Claude Schuman, Anne Greiveldinger.

Luxembourg, le 16 septembre 2020